

"Il faut créer une opinion publique qui, sans chercher le scandale, dénonce avec franchise et courage les personnes et les circonstances qui ne sont pas conformes aux lois ou aux institutions justes ou qui cachent déloyalement ce qui est vrai".

(Pie XII,
citée par la
Documentation
Catholique du
15 mai 1955)

Vol. XXXI — No 29

Ottawa, 26 août 1955

**LE SEUL
MOYEN**

Faites-nous parvenir
des nouvelles de votre
centre: c'est le seul
moyen pour que les
abonnés de vos syndi-
cats les trouvent dans
LE TRAVAIL



A PORT-ALFRED

La Consolidated veut des opérations aussi continues que possible

L'aide fédérale aux chômeurs acceptée par six provinces

Au moins six provinces recevront l'aide fédérale cet hiver en vue de soulager le chômage. L'on se rappelle que lors de la conférence préliminaire fédérale-provinciale du 21 juin dernier, le gouvernement fédéral avait offert aux provinces de payer la moitié des secours versés aux personnes en chômage quand le total des chômeurs d'une province dépasse 0.45 de sa population.

Au cours d'une réunion du cabinet fédéral la semaine dernière, M. St-Laurent a déclaré que six des 10 provinces du Canada avaient accepté l'offre fédérale et que les autres provinces n'avaient pas encore fait connaître leur point de vue: les provinces de Québec, d'Ontario, d'Alberta et de l'Île du Prince-Edouard n'ont pas encore répondu à l'offre fédérale tandis que les autres provinces l'ont acceptée.

Sur la base des statistiques de l'hiver 1954-55, la part du fédéral dans ce plan d'aide aux chômeurs, coûterait une somme d'environ 10 millions de dollars. Mais cette somme si on la compare à l'offre faite en 1944 est comparativement minime: à ce moment-là, le fédéral avait offert de défrayer dans son entier un plan d'assistance à tous les chômeurs.

Injonction contre la Cour du magistrat et le juge Comeau des Trois-Rivières

(Lire en page 5)

Comme à la Belgo et à la Laurentide, elle veut que le travail du dimanche soit laissé à la discrétion de la compagnie — Les syndicats vont à l'arbitrage.

Dans un communiqué remis aux journaux en fin de semaine, M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., qui agit présentement comme agent négociateur pour les syndicats de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred, a déclaré que la Consolidated Paper a présenté un amendement à la convention collective de travail qui permettrait à cette compagnie de faire travailler ses employés le dimanche à son entière discrétion.

"La compagnie a-t-il déclaré, comme à la Belgo et à la Laurentide, a demandé un changement de la clause selon lequel "les opérations de l'usine seront aussi continues que possible, à la discrétion de la compagnie."

M. Picard a ajouté qu'à Port-Alfred comme à Shawinigan et à Grand'Mère la compagnie demande au syndicat de reconnaître le principe que dans l'industrie du papier, la production exige des opérations continues et laisse à la compagnie la discrétion absolue de décider quand il y aura du travail le dimanche.

Les travailleurs qui veulent la suppression du travail de production le dimanche ont carrément rejeté les propositions de la compagnie et ils ont demandé la formation d'un tribunal d'arbitrage.

Me Robert Auclair, aviseur technique du Conseil régional

Saguenay-Lac St-Jean a été nommé arbitre syndical tandis que Me Henri Lafleur, de Montréal, a été nommé arbitre patronal. Le président du tribunal qui a été choisi par les deux arbitres est l'hon. juge Iréné Lagarde, de Montréal.

(Suite à la page 7)

Les papetiers de Riverbend appuient ceux de Shawinigan

Le 9 août dernier, le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Riverbend tenait une grande assemblée au cours de laquelle M. Philippe Girard, M. Gérard Pelletier, et M. l'abbé Philippe Bergeron adressèrent la parole.

Les membres discutèrent de leur problème, c'est-à-dire des négociations actuelles avec la compagnie et décidèrent de les poursuivre jusqu'au bout parce qu'ils les croient justifiées.

Au cours de cette assemblée, les syndiqués décidèrent à l'unanimité d'imposer un prélèvement de \$0.25 par membre afin d'aider leurs frères de travail de Shawinigan et ce, pour une durée indéfinie.

C'est là un geste non équivoque qui indique bien la détermination des travailleurs de se tenir ensemble et de se serrer les coudes. C'est un exemple, entre plusieurs, de ce qu'est la solidarité ouvrière. C'est d'ailleurs de la même manière qu'agissent les travailleurs de la pulpe et du papier dans les autres moulins de la région du Saguenay et du Lac St-Jean.

La grève, un moyen d'obtenir justice

(Extrait d'une causerie donnée la semaine dernière par Me Robert Auclair, aviseur technique du Conseil régional Saguenay-Lac-Saint-Jean)

L'autre jour, j'entendais cette réflexion d'une personne bien vue du public: Moi, je suis pour les syndicats, mais pas pour les grèves. Comme vous le voyez, pour ce monsieur, la grève était un mot qu'on pouvait prononcer, mais encore fallait-il le dire vite, c'était une calamité que d'honnêtes gens ne pouvaient envisager en face. Au fait, la grève est-elle ce monstre? Ne faisons-nous pas des grèves tous les jours dans notre train-train journalier.

La grève, c'est un arrêt de travail des ouvriers qui veulent forcer leur employeur à se rendre à leurs demandes. Si le patron refuse, eh bien! les gars refusent aussi, c'est tout. Il n'y a pas d'autres moyens d'en venir à bout avec nos lois actuelles. Dans notre monde moderne, tout est conditionné par la force, la puissance.

X X X
Voyez deux entreprises qui se font une concurrence très forte. Que se produit-il? C'est la lutte du plus fort pour accaparer le marché et le petit devra accepter les conditions que lui fait son rival, si toutefois il consent à le laisser vivre à côté de lui. N'est-ce pas là la règle de la force? Qui trouve à y redire?

Lorsque vous allez au magasin vous acheter un complet, que faites-vous? Vous discutez de la qualité de la marchandise et du prix; si ça va, d'accord, sinon, vous dites bonjour et vous vous en allez. Vous achetez lorsque le marchand aura baissé ses prix ou bien celui-ci vous tiendra tête et vous devrez revenir plus tard vous soumettre aux conditions qu'il veut vous imposer.

Comme vous le voyez, dans la vie économique actuelle, les transactions, les échanges commerciaux s'établissent à un niveau déterminé par la force des parties en présence. Il n'y a pas de loi qui établisse le salaire des papetiers à tant et le prix du papier-journal à tant. Les syndicats d'un côté, tentent de porter les salaires à un certain niveau en se servant de leur force économique et les compagnies en font autant lorsqu'elles discutent affaires avec leurs clients qui sont d'autres compagnies. Une compagnie n'hésitera pas à refuser de vendre à une autre compagnie, de la boycotter sans merci si elle veut imposer ses conditions à cette autre. Pourtant, personne n'en parle, ça semble correct, voir même élégant, "bright".

Mais, lorsque des ouvriers décident de cesser de travailler pour convaincre le patron qu'il doit accepter leurs demandes, on crie au scandale. Mais, alors, tout le monde aurait droit de se servir de sa force économique pour bâcler des marchés avantageux et seuls les travailleurs se verraient refuser ce droit, cela ne tient pas.

X X X
Placez-vous un instant dans la peau d'un ouvrier membre d'une union qui a affaire à un patron qui répond non à une demande syndicale. Vous apportez tous les arguments que vous trouvez et l'employeur ne bouge pas, vous réalisez après quelque temps qu'il ne cédera que s'il est obligé de le faire, hésiteriez-vous à cesser de travailler quelque temps pour faire accepter votre point de vue? Sûrement pas.

Certes, vous le feriez à regret, un peu comme lorsque vous devez poursuivre en justice quelqu'un qui vous doit, mais vous le feriez parce qu'il n'y a pas d'autre moyen de faire avancer la discussion. C'est pourquoi, chers auditeurs, il ne faut pas se faire un monstre de la grève. Certes, elle est toujours quelque chose qui traîne avec elle des souffrances et des privations, mais elle est pour un plus grand bien.

Lorsque le médecin vous entraîne à l'hôpital et qu'il vous oblige à subir une intervention chirurgicale, il n'y a rien de bien drôle, cependant vous acceptez de bonne grâce et ce, dans l'espoir de recouvrer après quelque temps, la santé. Vous direz peut-être alors: il y a des grèves qui n'auraient jamais dû être faites, c'est bien possible.

Avez-vous songé un instant combien de guerres n'auraient pas dû être faites, combien de bons marchés vous avez perdus parce que vous avez refusé d'acheter aux conditions que vous demandait votre marchand, combien d'erreurs ou d'oublis vous faites chaque jour? Alors, que les unions ouvrières aient fait, qu'elles fassent des erreurs (nous prédisons qu'elles en feront encore parce qu'elles sont dirigées par des hommes), il ne faut pas s'en surprendre.

Aussi, faut-il juger chaque grève en particulier et non pas les condamner en bloc ni les glorifier toutes non plus.

Le fait reste cependant que la grève a été et reste l'arme la plus puissante que possèdent les travailleurs pour améliorer leur sort. C'est ce qui explique que tous les pays reconnaissent le droit de grève, seule l'Union soviétique, ses pays satellites et quelques autres pays de dictature refusent ce droit aux travailleurs.

Alors, il ne faut pas se surprendre si les ouvriers décident de se servir de temps à autre d'un droit que la loi leur reconnaît. Nous faisons tout pour éviter les grèves, mais nous nous ferons un devoir de recommander aux ouvriers l'en faire lorsqu'elle apparaît comme le dernier moyen d'obtenir justice.

Conciliation demandée à la Laiterie Shawinigan Ltée

Après trois séances de négociations directes, le syndicat des employés de la Laiterie Shawinigan vient de demander la conciliation. Le différend a trait à la première convention collective de travail à cet endroit. Ce contrat de travail concerne une quarantaine d'employés.

Les points en litige sont les suivants:

Salaires: Le syndicat demande un taux de salaire horaire au lieu d'hebdomadaire, ce qui équivaudrait à une augmentation de salaires de \$4. à \$10. par semaine. La compagnie offre des rajustements pour certains employés; d'après ces offres patronales six employés auraient des augmentations variant de \$2.50 à \$3.50 par semaine. Pour les laitiers, au nombre de 15, la compagnie offre une augmentation de \$8. par mois, le syndicat en demande \$15.

Heures de travail: Le syndicat demande la semaine de 50 heures; elle est actuellement de 54 à 60 heures. Le syndicat qui demandait 8 fêtes chômées et payées au début des négociations a réduit sa demande à 7 fêtes. La compagnie en offre 6.

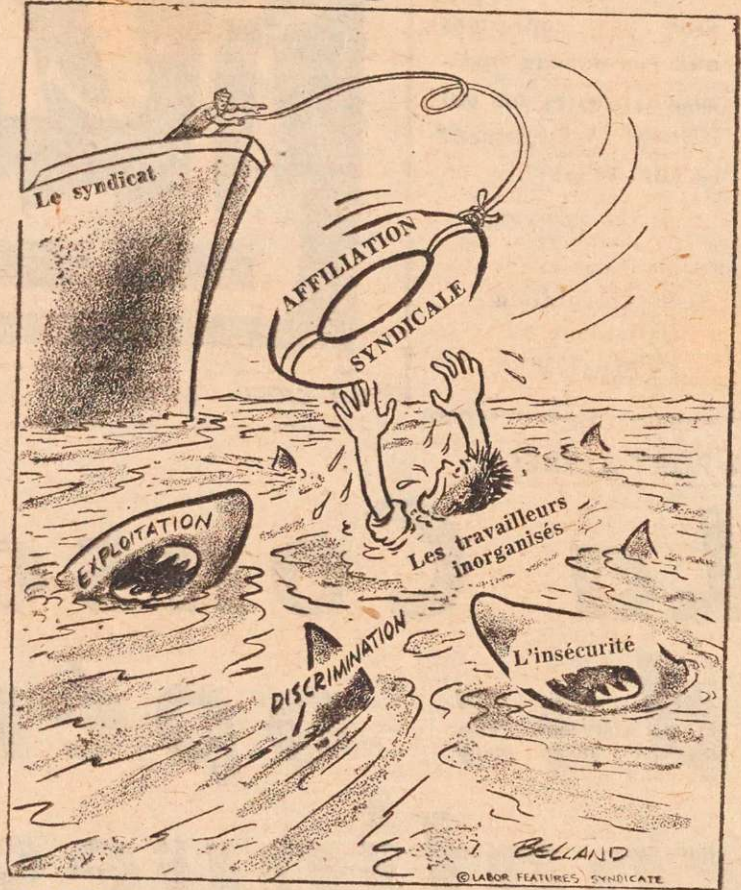
Vacances: Le syndicat demande 9 jours de vacances après 1 an de service; 15 jours après 3 ans et 18 jours après 15 ans de service. La compagnie offre: une semaine après 1 an; 9 jours après 2 ans; 2 semaines après 5 ans; 2½ semaines après 15 ans et 3 semaines après 25 ans.

Ancienneté: Le syndicat demande une clause d'ancienneté absolue, c'est-à-dire que l'ancienneté soit le premier facteur déterminant une promotion (à condition que l'employé senior ait les qualifications requises pour les exigences normales de la tâche). De son côté, la compagnie offre une clause d'ancienneté mitigée.

Sécurité syndicale: Le syndicat réclame la formule Rand (cotisation syndicale obligatoire); qu'à la signature du contrat tous les membres actuels du syndicat y demeurent pour la durée du contrat; qu'après trente jours de service tout employé devienne automatiquement membre du syndicat. Pour sa part, la compagnie offre que l'appartenance obligatoire au syndicat soit après trois mois de service; au lieu de la formule Rand, elle demande la retenue des cotisations (check-off) révoquant par les employés.

Les deux parties se sont entendues sur la rétroactivité, celle-ci devant être en vigueur à compter du 15 juillet. Elles se sont également entendues sur la procédure des griefs et d'autres points mineurs.

Le comité des négociations de la compagnie se composait de: MM. Jules Trudel, gérant; Yvan Aucoin, secrétaire; Me Roger Deshaies, conseiller juridique. Celui du syndicat se composait de: MM. Roger Leboeuf, président; Rosaire Laroche, secrétaire; Jean Caissey, secrétaire-trésorier, et Raynald Drolet, agent d'affaires.



JOLIETTE

Programme de la Fête du Travail

Voici le programme de la Fête du Travail, une organisation du Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Joliette.

Dimanche le 4 septembre

A.M.: Sermons de circonstance aux messes.

P.M.: Parade de Chars allégoriques. Ralliement à 2h. Parc Delanaudière. Couronnement de la Reine du Travail.

SOIR: Pèlerinage à l'Oratoire St-Joseph. Départ: 6h. 30 p.m., coin Delanaudière et Montcalm. Prix: \$1.75 aller-retour. Retour dans la nuit après le feu d'artifice.

Lundi le 5 septembre

P.M.: 1 h. 30, Fête champêtre dans la cour du Séminaire. Concours et jeux divers. Souvenirs aux concurrents, \$300. en prix aux gagnants.

SOIR: Danse sur la Place du Marché à Joliette. Courtes allocations. Tirages: valeur globale: \$225.00.

Mlle Denise Ducharme, fille de M. Adrien Ducharme, trésorier

du Syndicat Catholique et National des Ouvriers du Bâtiment de Joliette, a été élue Reine du Travail.

L'élection de la Reine du Travail a été déterminée au cours d'une assemblée du Conseil Central tenue le 15 août à Joliette, par un tirage au sort parmi 5 candidates dont 4 demoiselles de Joliette et 1 de Berthierville.

Les quatre autres qualifiées d'office pour agir comme demoiselles d'honneur sont Mlles Monique Rondeau, Céline Savignac, Micheline Bouchard, toutes de Joliette et Rachel Rousseau de Berthier.

Le Reine du Travail présidera toutes les cérémonies de la Fête du Travail qui auront lieu les 4 et 5 septembre à Joliette.

SHAWINIGAN

Une nouvelle section du Syndicat des employés du commerce et des services de Shawinigan vient d'être mise sur pied. Il s'agit de la section des employés de la Laiterie Bélanger qui s'ajoutera à l'autre section déjà existante, celle des employés de la Laiterie Shawinigan.

La nouvelle section syndicale compte parmi ses membres sept employés. L'extension du certificat de reconnaissance syndicale a été demandée, hier, à la Commission des relations ouvrières de la province. Les négociations en vue de la signature du premier contrat de travail à la Laiterie Bélanger doivent s'entamer sous peu.

Les délégués négociateurs du syndicat à ce dernier endroit sont: MM. Hervé Samson et Alcide Bélanger, qui s'ajoutent à MM. Rosaire Laroche, de la Laiterie Shawinigan, secrétaire du syndicat et Raynald Drolet, du Conseil central des syndicats nationaux de Shawinigan, agent d'affaires du syndicat.



—Bien, laissez-moi vous le dire en toute franchise: Si vous étiez un cheval, on vous mènerait à l'abattoir!

Où nous mène le capitalisme

Le service de presse CPA dans une nouvelle publiée dernièrement nous apprend que les profits des corporations américaines sont à la hausse comparativement aux 6 premiers mois de l'année dernière; et le Wall Street Journal prédit que cette hausse pourrait bien se poursuivre durant les derniers mois de l'année.

THE FIRST NATIONAL CITY BANK de New-York vient de déclarer que ses profits après taxes se sont élevés à 31 p. 100 de plus que l'an dernier; la banque a déclaré que ces profits avant et après les taxes pour les 6 premiers mois de '55 ont été les plus élevés depuis quatre ans.

LE WALL STREET JOURNAL qui a préparé un tableau des profits des principales corporations, a conclu que les profits des corporations ont augmenté de 33 p. 100 durant le deuxième quart de l'année 1955 comparativement à la même période l'an dernier.

Cette augmentation, commente le JOURNAL, n'est pas exceptionnelle: tout indique au contraire qu'elle se maintiendra au cours du troisième quart de l'année 1955.

X X X

Par ailleurs, le Service de Presse CPA nous informe aussi que le tiers de tous les profits réalisés en 1944 par 4,200,000 corporations américaines, est allé à 44 corporations sur ce total; au cours de 1944, 334,000 compagnies ont cessé d'exister mais 341,000 nouvelles ont pris leur place.

44 corporations faisant chacune plus de \$40 millions après la déduction des taxes, ont réalisé un total de \$5.5 milliards en profits en 1954, ce qui représente le tiers de tous les profits réalisés aux Etats-Unis.

Les 10 plus grosses compagnies si on considère leurs revenus, sont les suivantes: General Motors; Jersey Standard Oil; American Telephone & Telegraph; Du Pont; Texas Co.; General Electric; U.S. Steel; Socony Vacuum, Gulf Oil.

X X X

Que faut-il conclure? le paragraphe suivant de l'encyclopédie Quadragesimo Anno de Pie XI est toujours d'actualité:

"Ce qui, à notre époque, frappe le regard, ce n'est pas la concentration des richesses, mais encore l'accumulation d'une énorme puissance, d'un pouvoir discrétionnaire, aux mains d'un petit nombre d'hommes qui, d'ordinaire, ne sont pas les propriétaires, mais les simples dépositaires et les gérants du capital qu'ils administrent à leur gré."

Une telle puissance entre les mains de quelques-uns est capable de renverser les gouvernements à son gré, de se faire voter des lois pour protéger le capital, de faire adopter des mesures qui brident les aspirations de la classe ouvrière, de contrôler les grands moyens de communications, la radio, la télévision et la presse, et conséquemment diriger l'opinion publique.

X X X

Dans la province de Québec, nous subissons actuellement les conséquences de cet état de choses: au moment où les travailleurs de la pulpe et du papier sont engagés dans une lutte à finir avec des corporations qui sont parmi les plus puissantes chez nous, au sujet du respect du dimanche, l'opinion publique n'est pas renseignée: ce que l'opinion publique sait, c'est qu'on lui a dit que ces arrêts de travail étaient illégaux à Shawinigan; on lui a dit que Chartrand avait été arrêté quatre fois, on lui a dit qu'il y avait eu des vitres brisées, des actes d'intimidation et même du sabotage. Les commentateurs de la radio, des journaux, sauf de rares exceptions, ne disent pas que la raison profonde des difficultés actuelles, c'est que les travailleurs ne veulent plus travailler le dimanche et que les compagnies de papier prennent tous les moyens pour briser la résistance des travailleurs et détourner l'attention de l'opinion publique. On monte en épingle les incidents de la lutte actuelle pour faire oublier les raisons profondes de cette lutte et les principes en jeu.

Voilà le danger, voilà les conséquences de la concentration des richesses et du pouvoir entre les mains de quelques-uns qui ne sont pas les propriétaires mais seulement les dépositaires du capital qu'ils administrent. Voilà les conséquences du capitalisme chez nous!

Les employés de Penman's prennent des vacances

Après la fin de leur grève de 20 semaines, les grévistes de la Penman's ont tous repris le travail. La semaine dernière, les employés ont retiré leur rétroactivité qui s'élevait pour certains qui avaient travaillé régulièrement, à quelque cent dollars.

Un fait à souligner, c'est qu'après leur retour au travail, les employés ont exigé la semaine de vacances à laquelle tous avaient droit.

Les représentants de la com-

pagne n'y comprenaient rien: Comment, dirent-ils, vous avez fait la grève pendant 20 semaines et vous voulez prendre des vacances? Les représentants de la compagnie firent aussi valoir que leur production était en retard et qu'il vaudrait mieux ne pas prendre de vacances. Les employés répondirent que si la production était tellement en retard, la compagnie n'avait qu'à se décider plus tôt et d'offrir une semaine plus tôt une entente acceptable.

LA SEMAINE

Conciliation chez Price Brothers à Kenogami

Le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Kénogami est actuellement en conciliation avec la compagnie Price Brothers à Kénogami. Des rencontres ont eu lieu la semaine dernière au cours desquelles le Syndicat a exposé à la compagnie et aux conciliateurs MM. Léonce Cliche et Wilfrid Ringuet, son point de vue et la compagnie doit en faire autant ces jours-ci.

Que sortira-t-il de ces rencontres? Nous ne le savons pas. De toute façon, le Syndicat du papier de Kénogami, ses négociateurs parmi lesquels on trouve M. Gérard Picard, président général de la C.T.C.C., M. Philippe Lessard, président de la Fédération de la Pulpe et du Papier, M. Henri Vachon, président de ce Syndicat et les membres de l'exécutif, sont tous décidés de défendre leur point de vue jusqu'au bout et ce, afin d'avoir justice.

JONQUIERE

Les marchands violent la loi des Relations Ouvrières en refusant de négocier

Le syndicat des Employés de Commerce de Jonquière est en négociations avec plusieurs marchands de Jonquière de ce temps-ci ou plutôt il essaie de négocier.

En effet, les représentants syndicaux ont convoqué les marchands pour une rencontre il y a quelque temps et seulement 2 marchands sur 14 se sont rendus à cette demande. Les autres ont ignoré l'avis qu'ils ont reçu.

Et pourtant, la loi des Relations ouvrières stipule qu'un employeur est tenu de négocier de bonne foi lorsqu'une union ouvrière le lui demande. Le Syndicat des Commis et Comptables de Jonquière a envoyé un avis de négociations à ces employeurs et ils n'ont eu aucune rencontre.

Peut-on appeler cela négocier de bonne foi? Non. Ce n'est même pas négocier du tout et une telle attitude va à l'encontre de la loi. Si un syndicat osait se comporter de cette façon, on ne manquera pas de lui tomber dessus à bras raccourcis et de lui reprocher de violer la loi.

Cette fois, les marchands de Jonquière violent la Loi des Relations ouvrières en refusant de négocier (leur absence le prouve) et ils se rendent coupables d'une infraction à cette loi, infraction qui peut entraîner l'amende et la prison ensuite.

C'est dire, que la situation est corsée dans le commerce à Jonquière et que les marchands ne manifestent pas la moindre volonté de coopération. Il faut dire que

l'exemple que quelques gros marchands de cette ville leur ont donné n'est pas fameux. On tente par tous les moyens de se débarrasser du syndicalisme, on n'en a pas honte et on s'en vante même.

Ne soyez pas surpris d'apprendre l'un de ces jours que les syndicats du com-

merce ont décidé de prendre les grands moyens pour obtenir justice et faire respecter la loi. Ils le feront à regret, mais ils le feront quand même. Nos bons marchands catholiques et canadiens-français auront été une cause de scandale et ils se seront mérités ce qui arrivera à ce moment.

CHICOUTIMI

Conciliation dans le commerce de détail

Le Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi ira bientôt à la conciliation avec l'Association des Marchands détaillants (section de la nouveauté et section des produits alimentaires).

Les parties se sont rencontrées à deux reprises ces derniers temps pour discuter des amendements à apporter au décret no 996.

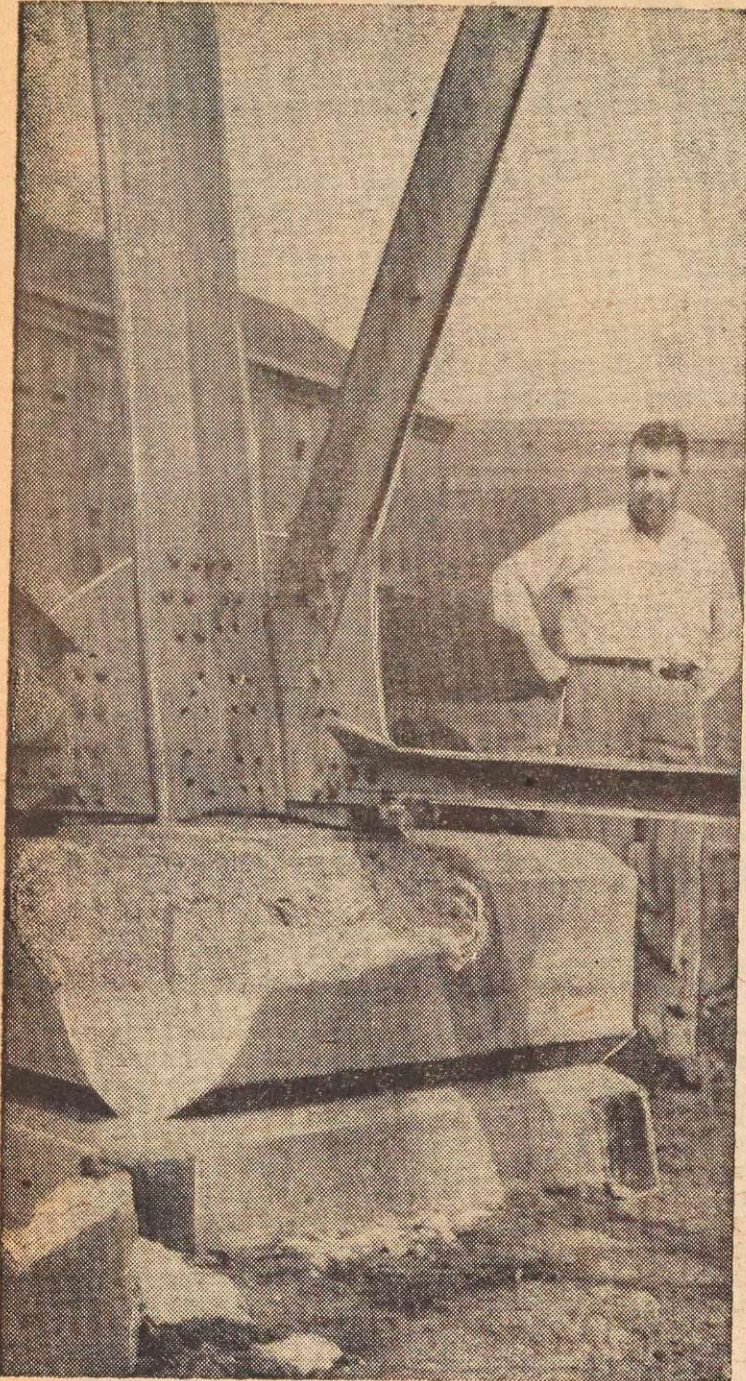
La partie syndicale désire en premier lieu enlever les restaurants à la juridiction du décret actuel, mais la partie patronale refuse de le faire. Les syndicats savent qu'il n'y a actuellement aucun syndiqué dans les restaurants de Chicoutimi et ils croient qu'ils n'ont pas à négocier pour des employés qui n'ont pas voix au chapitre. Par ailleurs, sous prétexte que ça ne leur nuit pas, les employeurs préfèrent les garder.

Inutile de dire que les syndicats vont maintenir leur position jusqu'au bout parce qu'ils n'entendent pas négocier pour des fantômes. Jusqu'à présent, les employés de restaurants ont boudé le syndicalisme en dépit des appels qu'on leur a lancés, c'est pourquoi le Syndicat des Employés de Magasins n'entend plus discuter des conditions de travail d'un groupe d'employés qui ne le veut pas.

Le syndicalisme est quelque chose que les gens choisissent d'eux-mêmes et lorsque des travailleurs décident de ne pas en vouloir, eh bien! nous les laissons à eux-mêmes et à leur triste sort. Nous ne consentirons donc pas à continuer de garder sous la juridiction du décret les employés de restaurant.

C'est là la seule demande qu'a faite le Syndicat des Employés de Magasins et les patrons la refusent. Les négociations vont suivre leur cours et si la conciliation échoue, ce sera la lutte jusqu'au bout!

EST-CE DU SABOTAGE ?



La police l'affirme, même avant d'avoir saisi un coupable. Mais il s'en trouve plusieurs pour songer à un "frame-up", ce qui n'empêche pas ces actes d'être déplorés par la C.T.C.C.

Les causes de notre infériorité économique

"Notre infériorité économique provient de causes très profondes et qu'il n'est permis à personne d'ignorer. Elle vient d'abord du fait que nous descendons de pauvres gueux qui ont voulu rester pauvres pour demeurer Français. Elle vient en second lieu de ce que chez nous, depuis cinquante ans et plus, on a cédé à l'étranger les seules richesses dont nous avions repris le contrôle avec le Pacte Fédératif : nos richesses naturelles. Elle vient en troisième lieu de ce qu'après avoir dépouillé notre peuple de ses richesses au profit du capital étranger, on a permis la création et l'existence de monopoles où les nôtres n'ont rien à faire."

Qui a prononcé ces paroles qui mériteraient de passer à la postérité? Nul autre que l'hon. Antoine Rivard, ministre actuel dans le Cabinet Duplessis. Il est vrai que ces paroles ont été prononcées en 1942 alors que l'Union Nationale était un parti d'opposition. Mais aujourd'hui, nos richesses naturelles, les produits de nos mines d'amiante, de nos mines de fer, etc., continuent de prendre la direction de l'étranger pour le bénéfice des monopoles américains. Aux travailleurs de chez nous restent les travaux de déblaiement et la poussière des mines.

La CTCC condamne tout acte de sabotage

Déclaration de M. Gérard Picard, président général de la CTCC — C'est la Consolidated Paper qui est la cause de la situation tendue actuelle — Refus d'intervenir du ministre du Travail — Texte du communiqué.

M. Gérard Picard, président général de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada, a déclaré en fin de semaine ce matin que la CTCC condamne toute tentative de sabotage dans un conflit ouvrier et a dit que les conflits de Shawinigan et Grand'Mère durent encore parce que la Consolidated Paper Corporation a jusqu'à présent refusé de rencontrer les syndicats.

"La CTCC, a dit M. Picard, ignore les causes de la tentative de dynamitage d'un pylône à Grand'Mère. Quelles que soient ces causes, la CTCC condamne

toute tentative de sabotage dans un conflit ouvrier.

"Ce qui rend la situation particulièrement tendue à Shawinigan et à Grand'Mère, c'est que la Consolidated Paper Corporation a refusé à plusieurs reprises de rencontrer les représentants des syndicats en vue de chercher une solution aux conflits actuels. Le ministère du Travail refuse également d'intervenir pour faciliter une rencontre des parties.

"Seuls les maires de Shawinigan et de Grand'Mère ont fait un effort dans ce sens et la compagnie a refusé leur offre de médiation, alors que les syndicats l'avaient acceptée.

"Les seules interventions officielles depuis le début de ces conflits ont été celles du procureur général et de la police provinciale et l'on sait depuis long-

temps que ces interventions n'ont jamais réglé aucun conflit.

"On se demandera peut-être pourquoi les travailleurs ne retournent pas simplement au travail dans les deux moulins. Rien n'indique que, même s'ils le désiraient, la compagnie leur accorderait les garanties essentielles sur lesquelles généralement les parties tombent d'accord pour régler un conflit de travail.

"Le seul moyen pratique d'en arriver à une entente serait que les parties puissent se rencontrer avec ou sans intermédiaire. Comme les suggestions de rencontre faites jusqu'à présent ont été rejetées par la compagnie et le ministère du Travail, c'est ce qui explique que les conflits de Shawinigan et Grand'Mère durent encore."

GRANBY

Contrat signé avec l'Olympia Corduroy

Les employés de l'usine Olympia Corduroy, au nombre d'une centaine, viennent d'obtenir un nouveau contrat de travail valide pour deux ans. Il a été signé entre le Syndicat qui les représente et la compagnie. Cette dernière était représentée par MM. Oscar R. Simek et Georges Stanley Gregory; les ouvriers, par MM. Marcel Sénécal, Lucien Lacroix, Bernard Lamarche, Wilfrid Grenier, président du Syndicat, et Edouard Dumas, agent d'affaires du Conseil Central des Syndicats Nationaux.

L'ancien contrat avait expiré le 15 juin dernier, et le nouveau a été signé après conciliation.

Il accorde les avantages suivants :

Améliorations dans les classes de procédures et des règlements de griefs; la clause d'ancienneté a été amendée de façon à tenir compte de l'ancienneté de l'employé dans les mises à pied, congédiements, transferts, promotion, pourvu que l'employé le plus ancien aie la stabilité requise et qu'il puisse remplir les exigences normales de la tâche.

Les jours chômés et payés au nombre de sept restent les mêmes. Toutefois, si un tel jour normalement chômé tombe un samedi ou un dimanche, les employés seront payés pour le nombre d'heures d'une journée régulière de travail.

La prime de nuit est augmentée de 9 à 10 cents l'heure.

En ce qui concerne les vacan-

ces, les employés ayant entre un et deux ans de service toucheront 3 pour cent de leur salaire brut, au lieu de 2.8 pour cent tel que le stipulait l'ancien contrat: Ceux de deux et trois ans de service, 3.3 pour cent au lieu de 3 pour cent; ceux de trois ans et plus, 3.8 pour cent au lieu de 3.2.

Des augmentations de salaires ont aussi été consenties comme suit: Ceux qui gagnaient \$1 et plus l'heure auront 3 cents de plus; ceux qui recevaient de 90 à 99 cents l'heure, 4 cents de plus; ceux qui touchaient de 83 à 89 cents l'heure, 5 cents de

plus; ceux qui gagnaient 81 cents et moins l'heure, recevront 6 cents de plus.

Le contrat stipule de plus qu'à compter de l'an prochain, les employés recevront automatiquement une augmentation générale de 2 cents l'heure. Ce contrat signifie donc une hausse de salaire variant entre 3 et 8 cents l'heure.

La présente convention et tous les avantages accordés sont rétroactifs au 15 juin dernier, date d'expiration du contrat précédent.

Congrès de coopération à Montréal en octobre

Le Congrès général annuel des coopératives de la Province de Québec se tiendra à l'Université de Montréal les 6, 7 et 8 octobre prochain. La nouvelle vient d'être annoncée officiellement par le Conseil de la Coopération du Québec, sous les auspices duquel sont organisées ces assises.

Le thème choisi cette année est le suivant: "Les exigences modernes de l'administration coopérative". Il permettra de passer en revue les problèmes de structure, les problèmes d'argent et les problèmes d'hommes qui se posent actuellement dans le mouvement coopératif québécois et d'en rechercher les principaux éléments de solution.

FUMEZ UNE

Player's

"MILD"



LA CIGARETTE
LA PLUS DOUCE,
LA PLUS
SAVOUREUSE !

Le congrès de la CFTC BREF DE PROHIBITION CONTRE LA COUR DU MAGISTRAT ET LE JUGE LUCIEN COMEAU

La C.F.T.C., l'organisation parente de la C.T.C.C. en France, tenait dernièrement son 28^e congrès annuel à Asnières, en France. Les quelque 1,200 délégués présents ont adopté plusieurs résolutions dont nous donnons ici un résumé afin de montrer tous les domaines couverts par le syndicalisme chrétien en France.

Outre les mesures de régie interne adoptées par le congrès, voici quelques-uns des principaux points étudiés par la C.F.T.C.:

L'action professionnelle

Le congrès a étudié le rôle et l'importance des diverses agences qui s'occupent des problèmes de l'embauchage et de l'emploi. Le congrès a demandé aux autorités de prendre toutes les mesures désirables pour rendre ces agences efficaces. Le congrès a aussi demandé à ses syndicats affiliés, à tous les membres de ses syndicats de se préoccuper de ces problèmes.

Les allocations familiales

Les délégués ont aussi demandé au gouvernement de porter une sérieuse attention aux diverses propositions déjà faites par la C.F.T.C. concernant la création d'un fonds spécial pour le paiement des allocations familiales et concernant le financement de ce fonds. La C.F.T.C. rappelle aussi au gouvernement son désir de voir le système des allocations familiales parfaitement autonome.

La sécurité sociale

Après une étude complète de tout le système de sécurité sociale actuellement en vigueur en

France, le congrès de la C.F.T.C. a formulé plusieurs demandes qui peuvent être résumées comme suit: le système de sécurité sociale devrait s'étendre à toute la population; en cas de maladie ou d'incapacité de travailler, l'on devrait "garantir" un revenu suffisant au travailleur et à sa famille.

Le congrès a aussi exprimé l'idée que le système de sécurité sociale devrait pouvoir servir de moyen de redistribution du revenu national. Enfin, la C.F.T.C. a demandé que les assurés eux-mêmes puissent administrer les fonds de la sécurité sociale afin de disassocier les problèmes de financement de l'administration.

Le logement

Le scandale du logement existe en France comme chez nous. Aussi la C.F.T.C. demande-t-elle que la nation fasse un examen de conscience sur le sujet: l'on devrait empêcher, entre autres, que des familles soient évincées de leur logement à moins que de nouveaux logements ne soient mis à leur disposition.

Le Procureur général de la province ainsi que M. Don Foss, gérant de La Laurentide de Grand'Mère, sont mis en cause - Le juge Lajoie de la Cour Supérieure ordonne que les brefs soient signifiés aux intéressés et aux mis-en-cause et fixe la présentation au 6 septembre.

A la demande de M. Michel Chartrand, aviseur technique du Conseil central des Syndicats nationaux de Shawinigan, l'hon. juge Lajoie, de la Cour supérieure du district des Trois-Rivières, a ordonné la signification d'un bref de prohibition à la Cour du Magistrat des Trois-Rivières et au juge Cordeau de cette Cour, de même qu'au procureur général de la province, l'hon. Maurice Duplessis ainsi qu'à M. Don Foss, gérant de la Consolidated Paper au moulin "Laurentide" de Grand'Mère.

tel que prévu à l'article 49 de la Loi

La requête mentionne aussi que les articles 24 et 43 de la Loi des Relations Ouvrières sont ultra vires et inconstitutionnels parce qu'ils prohibent ou limitent le droit de grève garanti par le Code criminel.

M. Donald Foss, gérant de l'usine Laurentide de la Consolidated de Grand'Mère ainsi que le Procureur général de la Province, sont tous deux mis en cause dans cette affaire.

Ces derniers ou leurs représentants devront comparaître devant la Cour supérieure des Trois-Rivières le 6 septembre prochain alors que la Cour décidera s'il y a lieu de faire droit à la requête du requérant Chartrand.

Dans sa requête, le requérant Chartrand avait soumis que la Cour du Magistrat et le juge Comeau, tous deux intimés dans cette cause, avaient excédé leur juridiction en instruisant une poursuite pénale sans autorisation écrite de la Commission des Relations Ouvrières,

4^e — Au surplus, les articles 24 et 43 de la dite loi, sur lesquels est basée la susdite plainte, sont invalides, inconstitutionnels et ultra vires des pouvoirs de la Législature de Québec, parce que prohibant ou limitant le droit de grève et son exercice, ce qui est de droit criminel et donc du ressort exclusif du Parlement fédéral du Canada aux termes du paragraphe 27 de l'article 91 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord;

5^e — Le dit article 24 de la Loi des relations ouvrières met à néant d'une façon générale et plus spécialement en autant que le requérant est concerné, les articles 372, paragraphe 6, 365 paragraphe 2, 409 paragraphe 2, et 140 du Code Criminel du Canada qui permettent le droit de grève et son exercice;

6^e — Les dispositions de la Loi des relations ouvrières sont incompatibles avec celles du Code Criminel;

7^e — Sur plainte du mis-en-cause Foss, le requérant a été traduit et a comparu le 15 août 1955 à Grand'Mère devant la Cour intimée présidée par le juge intimé, sous l'accusation d'avoir le ou vers le 10 juin 1955 à Grand'Mère, participé à une grève contrairement à la loi des relations ouvrières (dossier No 1776);

8^e — Après enregistrement d'un plaidoyer de non-culpabilité par le requérant, cette cause fut ajournée au 29 août à 2 hres p.m., pour enquête et procès devant la Cour et le juge intimés;

9^e — Les Intimés excèdent leur juridiction en instruisant cette poursuite pénale sans production préalable d'une autorisation écrite de la Commission des Relations ouvrières de la province de Québec, et ceci contrairement à l'art. 49 de la Loi des relations ouvrières (ch. 162A, S.R.Q., 1941);

10^e — Les dispositions de la Loi des relations ouvrières sont incompatibles avec celles du Code Criminel;

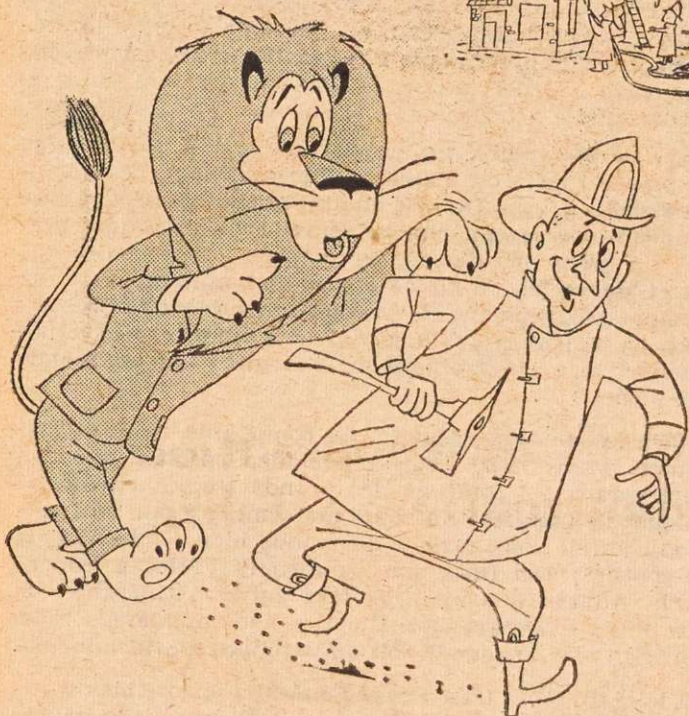
11^e — Les dispositions de la Loi des relations ouvrières sont incompatibles avec celles du Code Criminel;

12^e — Les dispositions de la Loi des relations ouvrières sont incompatibles avec celles du Code Criminel;

13^e — POUR CES MOTIFS, VOUS PLAISE:

Autoriser l'émission d'un bref de prohibition ordonnant aux intimés, la Cour de Magistrat pour le district judiciaire de Trois-Rivières à Grand'Mère en juridiction criminelle, et Lucien Comeau, juge de district, de surseoir immédiatement à toutes procédures en la cause dont il s'agit contre le requérant, jusqu'à adjudication sur le bref péremptoire et de comparaître dans les délais légaux après signification du bref, frais à suivre l'issue de la cause.

Où vas-tu?



...prendre une
GOLDEN
la bière
plus légère et
plus moelleuse

un produit MOLSON

Les trade-unionistes anglais ont aussi des problèmes de structures

La CTCC n'est pas la seule organisation syndicale à sentir le besoin de réviser ses cadres et d'avoir à envisager des réformes de structures.

Il arrive, en effet, que les circonstances actuelles et les besoins de l'heure, fassent voir des lacunes dans les structures d'un mouvement qui se doit de suivre, dans toutes ses péripéties, les données changeantes d'un monde économique et social sans cesse en évolution.

Et pas plus les traditionalistes trade-unionistes anglais foncièrement attachés

au syndicalisme basé sur le métier ou la profession ne peuvent se permettre de rester stationnaires quand tout est en mouvement dans le monde.

C'est ce qui ressort d'un article de John Walton du Trade Union Congress, à la veille du congrès annuel des représentants des unions de métiers qui s'ouvrira bientôt à Southport au début de septembre.

Le communiqué précise que plus du tiers des résolutions inscrites à l'agenda du congrès, porte sur l'organisation et la régie interne du

mouvement: les trade unions sont d'avis de réétudier les structures du mouvement syndical anglais, de discuter les pouvoirs de l'Exécutif, du Conseil général et de la politique à suivre dans les conflits locaux.

Le syndicalisme industriel

Une motion qui viendra devant le congrès a pour but de trouver une formule selon laquelle l'organisation du mouvement syndical se fera sur la base de l'industrie dans laquelle les ouvriers travaillent. L'on sait qu'actuellement le mouvement syndical anglais est basé sur l'organisation et la

(Suite à la page 7)

TRAVAIL ET FOYER

L'insécurité des travailleuses: réalité ou mensonge...?

"S'il faut que les femmes s'en mêlent maintenant, où allons-nous? Il y a bien assez des ouvriers qui font des grèves, demandent des augmentations de salaires, si les travailleuses exigent elles aussi de la sécurité, c'est nous qui allons perdre la nôtre."

Naturellement, il n'avait rien compris ce monsieur, tout à la crainte de perdre sa sécurité personnelle. Il ne faut pas trop lui demander. Il ne sait pas ce que c'est lui que de passer par tous les échelons du dispensaire quand un de ses enfants est malade. Il n'a pas à craindre le lendemain car un chèque le dépannera s'il est mal pris.

Il ne connaît pas les angoisses de certains moments à la pensée des études des plus grands qu'il faudra bien payer. Ou les prodiges d'économie qu'il faut inventer quand un autre bébé s'annonce.

Il ne le sait pas, et pourtant il continue; "Ces familles vivent dans l'insécurité... et pourtant elles ont une télévision et un radio dans leur trois pièces." Et, pourquoi pas, cher monsieur? Pourquoi tenez-vous tant à ce que les travailleurs et leurs familles n'aient aucune distraction... et mènent une vie de moine que vous vous refusez à vivre vous-même... Le soleil luit pour tout le monde.

Selon vous il n'y a pas d'insécurité dans le monde du travail...

Je songe à ma voisine de dispensaire qui faisait la queue avec son enfant malade; "Le patron le mettra dehors certain ça fait deux fois en un mois que mon mari est obligé de manquer l'ouvrage pendant que je viens ici avec cet enfant." Insécurité du lendemain, insécurité du salaire.

A ces travailleuses aussi qui depuis 10 et 15 ans détenaient des postes-clés et qui se verront devant rien parce que la compagnie tout simplement déménage de ville. Trouveront-elles des emplois ailleurs, s'adapteront-elles? Ce n'est pas de l'insécurité cela.....

Je pense aussi à ces quelques 4,000 fillettes de 14 ans

qui travaillent à Montréal et qui ont des responsabilités d'adultes, pour la plupart obligées de gagner pour compléter le salaire insuffisant du père. Et, l'inquiétude de ces parents qui pris dans l'engrenage des besoins quotidiens s'interrogent sur ce que demain leur apportera.

Je songe à tout cela et je me dis que l'insécurité est peut-être l'angoisse la plus terrible, et que ce monsieur qui crie très fort et tous ceux qui font comme lui ne savent pas de quoi ils parlent.

Ils craignent que les travailleuses revendiquent trop parce qu'eux seront obligés à plus. Ce qu'ils craignent dans le fond c'est de perdre un peu de leur confort sans penser que ce peu là procurera le nécessaire à d'autres.

Les travailleuses ont le droit d'exiger des conditions de travail humaines, des garanties de salaire et d'emploi et si elles ne le faisaient pas, ce serait une lâcheté.

A Radio-Canada :

Légendes, récits, farces au Théâtre de Pépinot

Pépinot, comme tout le monde, a pris ses vacances cet été. Mais, tous les dimanches à 5 h. 30 de l'après-midi, il est venu faire un tour en ville pour présenter aux jeunes télépectateurs le THEATRE DE PEPINOT qui mettait à l'affiche, chaque semaine, une pièce de théâtre.

Les voyages, dit-on, forment la jeunesse. Mais comme Alfred de Musset nous l'a appris, il existe des "spectacles dans un fauteuil" et des voyages que l'on peut faire chez soi... Grâce au THEATRE DE PEPINOT qui a présenté chaque semaine, depuis le début de cet été, une légende tirée du folklore des différents peuples qui ont émigré au Canada, les enfants ont pu faire un tour d'horizon assez complet des différents groupes ethniques qui composent le peuple canadien.

Ces légendes qui reflètent bien mieux que les plus savants exposés l'âme d'un peuple, ont été dramatisées par Réginald Boisvert. Ce sont donc de véritables pièces que le THEATRE DE PEPINOT a pu présenter avec son équipe régulière de casteliers que tous les admirateurs de PEPINOT connaissent bien: Marie-Eve Liénard, Charlotte Boisjoli, Paul Bayard, Robert Rivard, Jean Boisjoli, Françoise Graton et André Loiseau.

Et l'on a vu défiler tour à tour les légendes de la chevalerie française, les farces à l'italienne ou règne Polichinelle, les histoires écossaises ou irlandaises pleines de mystère et de lutins.

Il est amusant de noter que le THEATRE DE PEPINOT représente la première tentative de présenter aux enfants un répertoire dramatique national et universel à la fois, d'une haute tenue littéraire grâce à la probité et au talent de ce scripteur-poète: Réginald Boisvert. Ainsi, plus tard, sur les bancs du collège, Rodrigue ou Roland ne seront plus des personnages désincarnés dont il faut potasser l'histoire avec ennui, mais des amis qu'il fait bon retrouver.

Les marionnettes du THEATRE DE PEPINOT ont été créées cet été par Marielle Chevrier. Les décors sont de Edmundo Chiodini. Le THEATRE DE PEPINOT qui est à l'affiche de CBFT tous les dimanches après-midi à 5 h. 30 est réalisé par Pierre Gauvreau.

**PROTEGEZ-VOUS
CONTRE
LES FRAIS
MEDICAUX
CHIRURGICAUX
ET HOSPITALIERS**



**L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTE
DU QUEBEC**

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$2,020.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

POUR INFORMATION

HENRI PETIT
Secrétariat des S.C.

155, boul. Charest-Est, Québec
Tél. 4-4631

1231 Démonfingay est,
Montréal
Tél. FA. 3694



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

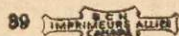
Directeur:
GERARD PELLETIER

Rédacteur:
FERNAND BOURRET

Bureaux: 3227 boul. St-Laurent,
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa

Formule légèrement modifiée de "Pays et Merveilles" à CBFT

Dans un décor nouveau, signé JacPell, avec le même animateur, André Laurendeau, et dans une formule légèrement modifiée, le programme Pays et Merveilles est présenté à nouveau à CBFT, depuis la semaine dernière, tous les mercredis soirs à 8 heures.

Pays et Merveilles, un programme qui a toujours eu bonne presse auprès du public, commence donc allègrement une quatrième saison. On sait que les années passées, André Laurendeau interrogeait chaque semaine un invité qui présentait un pays ou une région donnée. Cette saison-ci, à Pays et Merveilles, on abandonnera un peu le point de vue strictement géographique et, en compagnie d'invités triés sur le volet, on explorera des pays qui ne sont peut-être situés sur aucune carte géographique mais forment tout un monde en eux-mêmes.

Ainsi, la semaine dernière, en compagnie de Paul Dupuis, nous avons visité cette faune bien spéciale que l'on rencontre dans les coulisses des grands studios cinématographiques de Londres! Au cours des semaines qui vont suivre, Jean Farrell nous parlera du monde bien féminin de la haute-couture; Jan Doat nous emmènera visiter à l'Opéra de Paris, André Malavoy nous fera suivre l'itinéraire de Jeanne d'Arc, le Dr François Cloutier nous promènera dans le monde du rêve, tel que le voit un psychiatre, évidemment...

Et le réalisateur Jean-Pierre Sénécal a encore bien d'autres projets pour cette saison et se propose de nous présenter un programme sur les poissons tropicaux, un autre sur la spéléologie et le monde mystérieux des grottes et des cavernes.

A l'occasion, lorsque le sujet s'y prêtera, un artiste, comédien, danseur ou chanteur sera invité au programme et complètera par son art l'exposé du conférencier.

On parlera aussi du Canada à Pays et Merveilles: un expert nous expliquera l'évolution géologique du sol canadien et Henri Bergeron, le fidèle annonceur du programme, nous parlera de son pays le Manitoba.

Cette semaine, mercredi 31 août l'invité de Pays et Merveilles: sera M. Robert Garry, professeur de géographie à l'Université de Montréal, qui nous entretiendra de l'Indochine.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Succès du pique-nique

Approximativement 5,000 personnes ont participé au pique-nique organisé en faveur des employés de la Canadian Vickers et leur famille samedi dernier à l'île Ste-Hélène. Des centaines de cadeaux ont été distribués aux participants aux diverses épreuves sportives et aux enfants. Une partie de balle-molle qui mettait aux prises une équipe de la Vickers et une autre équipe venant de Sorel s'est terminée à l'avantage des visiteurs au compte de 7 à 6.

* * *

Le navire 250

Le voyage d'essai du chasseur de sous-marins, No 250, ou mieux connu des contribuables sous le nom de St-Laurent vient de quitter Montréal pour un voyage d'essai de 21 jours. Environ 200 personnes ont pris passage à son bord pour ce voyage d'essai.

* * *

Un mémoire important

Certaines mesures restrictives devraient s'appliquer à tous les navires qui font du transport dans les eaux canadiennes afin de permettre aux opérateurs canadiens de faire face à la concurrence des navires étrangers. C'est ce qui ressort d'un mémoire présenté par le Comité nommé par la ville de Montréal pour étudier les effets possibles de la canalisation du St-Laurent, à la Commission Royale d'enquête sur le cabotage.

Les sommes importantes d'argent investies par les opérateurs canadiens pour maintenir une flotte qui assure le transport sur les Grands Lacs justifient cette protection, assure le mémoire. Il est possible que l'industrie canadienne maritime soit complètement éliminée et que même nos chantiers maritimes soient accablés à la faillite si les navires battant pavillon britannique ou autre peuvent faire du cabotage chez nous sans aucune restriction. On a calculé que dans la région de Montréal 100,000 personnes vivent directement et indirectement du transport maritime, du cabotage et du travail fourni par les chantiers maritimes.

* * *

Une cinquième colonne

Est-il vrai qu'un certain représentant de la compagnie a lancé une campagne antisyndicale dans certain département de l'usine? Inutile de dire que l'union fait actuellement une enquête sur le sujet et qu'elle prendra tous les moyens nécessaires pour faire cesser cet état de chose.

* * *

Assemblée de l'Exécutif

L'Exécutif de l'Union s'est réuni mardi dernier et a pris certaines décisions dans l'intérêt du syndicat; la prochaine assemblée générale devrait être des plus intéressantes et attirer une foule nombreuse à des importantes décisions à prendre.

La Semaine sociale de Cornwall

La première journée de la Semaine sociale, après la séance d'ouverture qui aura lieu la veille, le jeudi soir, le 29 septembre, comprendra trois cours et une conférence. Le premier, vendredi matin à 10 h., sera donné par M. Jean-Jacques Tremblay, gérant général de l'Union St-Joseph du Canada. Il exposera la nature et l'importance du civisme. A 3 h. deuxième cours, sur nos institutions politiques, par l'hon. Yves Prévost, ministre des affaires municipales dans le gouvernement de Québec. A 4 h. 30 troisième cours que donnera le bâtonnier de la province de Québec, M. Noël Dorion. Il traitera de la constitution canadienne. Le soir, comme nous l'avons déjà annoncé, conférence de S. H. le maire de Montréal, Jean Drapeau, sous la présidence d'honneur de l'hon. Lionel Chevrier, ancien ministre et député du comté. M. Drapeau parlera du civisme et de la cité.

Les trade-unionistes...

(Suite de la page 5)

négociation sur la base du métier et non sur le caractère industriel. Une autre résolution demande d'examiner la question d'une seule union pour chacun des services publics.

Bien que la question de l'organisation sur la base industrielle ne vienne pas pour la première fois au cours de discussions, le principe lui-même n'a jamais été accepté dans la pratique. Mais le commentateur anglais ajoute que c'est le congrès qui est le Parlement des travailleurs et l'endroit par excellence pour étudier ces questions.

Le droit de grève

Un autre débat intéressant sera celui qui mettra en cause les pouvoirs du Conseil général d'intervenir dans les grèves. Dans certains milieux on voudrait accorder des pouvoirs plus étendus au Conseil général. Présentement, son rôle est limité à l'action qu'il peut prendre à la requête d'une union affiliée.

Certaines motions ont aussi trait au droit de grève. Les uns voudraient que le gouvernement n'ait pas le pouvoir de limiter la liberté syndicale en ce qui a trait au droit de grève; par ailleurs, d'autres unions voudraient la condamnation de toute grève qui n'aurait pas été déclarée officiellement.

D'autres motions concernant la non-discrimination, l'automation, les revendications syndicales, les affaires internationales retiendront aussi l'attention des quelque 1,000 délégués qui assisteront à ce congrès.

La Consolidated

(Suite de la page 1)

Une autre clause du contrat qui fera l'objet de l'étude du tribunal d'arbitrage a trait à l'augmentation des salaires. La compagnie a offert son 5 p. 100 déjà accepté par les unions internationales mais refusé par les syndicats de Grand'Mère et de Shawinigan et ceux de Port-Alfred. La demande syndicale à Port Alfred constitue une augmentation de 15 cents l'heure.

Would Tax Scab Labor At Grand'Mere

Alderman Jeffrey Desilets, of the city of Grand'Mère, has suggested to the municipal council at a meeting of that body that a special tax should be imposed on all "foreign" or non-citizen workers in Grand'Mère.

He was referring to the outside workers who came into the city to steal the jobs of citizens who are without work for several weeks due to a work-stoppage.

No doubt the principal of the suggestion is quite normal and we agree with the alderman that the scab labourers who are depriving their fellow-workers of a living should be made to pay for it, but it seems a law such as this would be illegal.

But, just the same, the reaction of Alderman Desilets should provide us with food for thought.

Trade Unionism Looks At The Structures Of The Movement

Eighty-Two Motions on Agenda for Discussion by Delegates at Annual Congress

LONDON, August 5, 1955 — There is no better mirror for the views of the British trade unions than the agenda for their annual Trades Union Congress. Each year it reflects the subjects which are uppermost in the minds of members. Often problems of wages or international affairs stand first, and certainly such topics have dominated Congresses in the recent past.

This year, however, the emphasis has changed. The 1,000 delegates who will be making their way to Southport in North West England early in September will be faced with an agenda which largely concentrates their attention on the problems of their own trade union house. For of the 82 motions tabled by affiliated unions, one in three falls under the convenient heading of "trade union organisation and practice". Unions are anxious, in fact, to look at the structure of the British trade union movement, the powers of the executive — the T.U.C. General Council — the conduct of industrial disputes and racial discrimination among workers in industry.

Industrial Unionism

One motion seeks to win Congress favour for a scheme to base trade union organization on the industry in which the workers have their jobs. Another similar in intent but more restricted in scope asks for examination of trade union organization in the publicly-owned industries with a view to creating one union for each.

Though the case for industrial unionism has been argued in earlier Congresses, it has not in practice been accepted. Nonetheless the floor of "the workers' Parliament" is the traditional sounding board for differing trade union theories and similar motions have in the past led to investigations by the General Council into aspects of union organization.

Contract Signed With Griffin Steel Co.

An agreement has been reached between the Foundry Workers Union (C.C.C.L.) and the Griffin Steel Company of St. Hyacinthe. The new contract is the first one signed and covers some 125 workers in this industry, which specializes in the manufacture of railway coach wheels.

Many new benefits have been secured for the employees during post-arbitral negotiations. The contract will remain in force for one year from July 25 1955 and awards a general wage increase of 7 cents an hour to all employees.

Other benefits are 8 paid holi-

days, overtime after the regular weekly work hours and one week's paid vacation for all workers with one year's service. The revocable check-off system has also been given the employees during the life of the collective labor agreement, and the maintenance of affiliation as a measure of union security. A new grievance procedure will expedite the settling of any grievance. Finally the workers will enjoy the benefits of seniority after a 60-day probation period. The company will furnish the union with a revised seniority list every three months and a monthly list of newly hired employees.



600,000 Jobless In Canada This Coming Winter

Last week the Minister of Labor in the Federal Government, the Honorable Milton F. Gregg, advanced a prediction which offers nothing to be joyful about. There will be 600,000 unemployed this coming Winter in Canada, the highest number of jobless since the crucial point of the great depression of 1930.

This unemployment situation has become a repetition every year, and with immigration still wide open, more and more workers are being dumped on the labor market which is already clogged. Its certainly no solution to the existing problem, which arises every winter in our country.

Although many large in-

dustrial projects are under construction in Canada, this does not help the situation.

As an example, the construction of the Canso causeway uniting Cape Breton and Nova Scotia and which cost \$23,000,000 employed only 125 men. This shows that these larger industrial undertakings do not provide work for many men, and thus of-

fers no remedy to the jobless problem.

But there certainly are remedies at hand to relieve this shameful condition. Mr. Gerard Picard, general president of the C.C.C.L. came up with a sound suggestion the other day when he said the Eastern Townships regions could be veritably transformed if Sherbrooke, Magog, Granby, Drummondville and St. Hyacinthe could build plants which would transform the finished mineral products to produce asbestos which is taken from the earth at Asbestos and Thetford Mines.

At present the crude asbestos is shipped for processing to the United States and when finished is bought back by Canadians at a much higher price.

It remains to be seen if the Royal Commission on our economic problems will offer any solution to this problem.

SHIPYARD NEWS & VIEWS

Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

Pic Nic Huge Success

Approximately 5,000 people attended Vickers M.B.A. Pic Nic held last Saturday on St. Helen's Island. Praise for the organization of the event was given the committee who went all out to do a bang-up job of their undertaking. Prizes for children reached the 5,000 mark and every young citizen was well looked after with pony rides, clowns and cowboys contributing to their entertainment. A soft ball game between Vickers and a team from Sorel ended in a 7 to 6 victory for the visitors.

Ships 250 Sails

The trial run of the secret submarine chaser, Ship 250, or better known to the taxpayers as the St. Laurent finally got under way on the 21-day cruise. The crew numbering 200 were varied in their nautical capacities and when one looked at the crew list, it could have been mistaken for a United Nations Assembly meeting.

Good sailing mateys!

An Important Brief

Restrictive and regulatory measures should be applied to all shipping in Canadian waters so as to place Canadian operators on a fair basis with their competitors, the St. Lawrence Municipal Bureau of Montreal contends in its submission to the Royal Commission on the coastal trade of Canada. The large amount of money which Canada has invested in opening up the St. Lawrence-Great Lakes system to the shipping of all flag registries warrants such an application, the brief said.

The brief says there is a very real possibility that Canadian shipping will be "driven from inland waters and shipyards and shipowners and other component elements which comprise the Canadian shipping industry will be without business, if British and foreign flag vessels have no limitations imposed upon them". This could mean the jobs of 100,000 people in the Montreal area, curtailment of business in general in the area, and a huge drop in taxes paid by the industry to all levels of government.

Underground Tactics

Is it true that a certain company official has launched a campaign of anti-unionism in certain departments of the yard? Investigation of this unjust and shabby trick on good union men is under way and as things develop you will be kept informed in this column.

Philosophy

Some unknown individual with a philosophically trained intention, penned these lines on the wall of a wash room on the North Wall. "If you're a new employee, who knows nothing, but in with someone, you are somebody" but "if you're an old employee who knows something but are in with no one, you're just a nobody". We wonder why he did not condense this outburst to "Its not WHAT you know, but WHO you know."

Executive Meeting Held

The executive of your Union held their regular meeting last Tuesday and a full complement sat down to discuss business relating to the welfare of your union. The next general membership meeting should prove interesting and a record crowd is expected to fill the union hall.

Six Provinces Accept Federal Unemployment Aid Plan

OTTAWA (CPA) — Federal aid will be given to at least six of Canada's ten provinces this winter under an offer to share unemployment relief costs announced at the recent Dominion-Provincial preliminary conference held here last June 21. Prime Minister St. Laurent announced, following the midsummer federal cabinet meeting, that six provinces — all except Ontario, Quebec, Alberta and Prince Edward Island — had accepted the federal government's offer of aid.

The cabinet meeting, attended by only eight of the 19 cabinet ministers, gave formal approval to the plan by which the federal government will pay one half of the unemployment relief costs of a province when the number without work in the province exceeds 0.45% of the population.

Mr. St. Laurent noted that the six provinces which had agreed to accept the federal government offer were now awaiting a copy of the agreement before signing. No word has been received from the other four which could come into the scheme at any time.

On the basis of unemployment figures for the winter of 1954-55, the cost to the federal treasury of the relief aid plan would be about \$10,000,000 annually. This sum, however, represents a far smaller liability than would be the case if the federal government had implemented its 1945 proposals of accepting complete responsibility for the employable unemployed.

Top 44 Get One-Third Of All Profits

NEW YORK (C.P.A.) — Nearly one-third of all profits made by U.S. corporation last year went to 44 out of the nation's 4,200,000 companies. During 1954 a total of 334,000 companies went out of business but their place was more than filled by the 341,000 new companies.

Forty-four companies, each making more than \$40 million after taxes, netted a total of

\$5.5 billion last year, the Associated Press reported. This amount was 32% of all earnings of U.S. corporations in 1954.

The top ten corporation (in terms of income) are: General Motors; Jersey Standard Oil; American Telephone and Telegraph; Du Pont; Texas Co.; General Electric; California Standard Oil; U.S. Steel; Socony-Vacuum; and Gulf Oil.

HAZY HERB

by KALLAS

